
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation et règles de rédaction conformes aux conditions de la Directive européenne 93/112/CE Date de publication : 01-03-2007
Remplace l'édition du : 13-07-2005

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DU FOURNISSEUR

1.1 Identification de la substance / préparation

Nom du produit : **Vivendi® 100**

Nature chimique : Concentré soluble contenant 100 g/l de clopyralide (sel de monoéthanolamine)

N° d'autorisation de mise sur le marché :

Synonymes : Clopyralid 100 g/l SL

1.2 Fournisseur

Nom de la société : AgriChem N.V.

Adresse : Mons. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten)
Belgique

N° de téléphone : +32 (0)3 315 08 76
N° de télécopie : +32 (0)3 315 09 04

1.3 N° d'appel d'urgence

N° de téléphone : +32 (0)70 245 245
Centre Antipoisons belge ; réservé à l'usage des médecins traitants. Ou Service national d'information sur les poisons.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance	N° CAS	N° Annexe 1	Volume % ou g/l	Symbole	Phrases R
Clopyralide	1702-17-6	607-231-00-1	100 g/l	Xi, N	R41, 51/53

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas dangereux au vu des critères établis par la CEE.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation	: transporter le sujet à l'air frais. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: enlever les vêtements contaminés, laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	: rincer immédiatement et abondamment à l'eau, pendant au moins 5 minutes (si possible, retirer les lentilles de contact). Ne pas rincer en direction de l'autre œil. En cas de douleur persistante, consulter un ophtalmologue.
Ingestion	: ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin. Consulter un médecin ou contacter le centre antipoisons le plus proche pour déterminer s'il est nécessaire ou non de faire vomir le sujet.
Note à l'attention des médecins	: aucun antidote spécifique. Traitement de soutien. Prescrire un traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risque d'incendie	: faible risque d'incendie
Moyens d'extinction	
- appropriés	: agents chimiques secs, neige carbonique, brouillard d'eau ou eau pulvérisée, mousse standard.
- déconseillés	: jet d'eau haute pression
Produits de combustion dangereux	: lors d'un incendie, la fumée peut contenir la substance d'origine, ainsi que des composés toxiques et/ou irritants non identifiés.

Equipement de protection à l'usage des pompiers	: les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection totale certifiés conformes.
Informations complémentaires	: Refroidir les récipients par vaporisation d'eau. Contenir le liquide répandu afin d'éviter sa propagation dans les canalisations d'eau ou dans le système d'évacuation.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: ventilation, gants de protection, lunettes de sécurité. Porter des vêtements de protection adaptés.
Méthodes de nettoyage	: ne pas toucher le produit répandu. Stopper la fuite si cette opération peut être effectuée sans risque.
En cas de déversements mineurs	: contenir le produit répandu avec du sable ou un autre matériau absorbant et le recueillir dans des conteneurs en vue de son élimination ultérieure. Eloigner les conteneurs de la zone de déversement.
En cas de déversements majeurs	: ériger une digue à une distance éloignée de la zone de déversement en vue de l'élimination ultérieure du produit répandu. Eloigner les badauds. Isoler la zone à risques et en interdire l'accès. Ventiler les espaces confinés.
Précautions en matière d'environnement	: ne pas procéder à des opérations de nettoyage dans les égouts ou autres sources d'alimentation en eau. Avertir les autorités compétentes en cas de déversement du produit dans les canalisations d'eau ou dans le système d'évacuation.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation	: conserver le produit dans son récipient d'origine fermé hermétiquement. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer
-------------------------------------	--

	lors de la manipulation du produit. Se laver soigneusement les mains avant de manger, de boire ou de fumer et après utilisation du produit.
Stockage	: conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants et du personnel non autorisé. Conserver à l'écart des aliments, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart d'une source de chaleur ou de froid excessive.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition Clopyralide	: MPT 10 mg/m ³
Ventilation	: aspiration localisée ou ventilation générale par dilution.
Protection des voies respiratoires	: en règle générale, aucun appareil de protection respiratoire n'est nécessaire. Toutefois, en cas d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil respiratoire filtrant certifié conforme. Dans les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive certifié conforme.
Protection des mains et de la peau	: porter des vêtements propres, à manches longues et couvrants. En cas de contact prolongé ou fréquent, utiliser des gants imperméables à ce produit. Dans les situations d'urgence : utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit.
Protection des yeux et du visage	: porter des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures ou à la poussière.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: liquide
Couleur	: marron

pH	: 6,12 : 6,67 (solution à 1 %)
Point d'ébullition (°C)	: non déterminé
Point de fusion (°C)	: sans objet
Inflammabilité	: non combustible
Densité	: 1,05
Solubilité dans l'eau	: miscible

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: stable à des températures et pressions normales.
Conditions à éviter	: éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toute autre source d'ignition. Eviter les températures extrêmes et le contact avec des produits incompatibles.
Incompatibilités	: substances de base, acides ou oxydantes fortes.
Décomposition dangereuse	: aucune dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Vivendi® 100 (d'après des calculs)

DL ₅₀ voie orale, aiguë, rat	: > 2 000 mg/kg pc
DL ₅₀ voie dermale, aiguë, rat	: > 4 000 mg/kg pc

Une seule exposition de courte durée peut entraîner une légère irritation de la peau.
Non sensibilisant pour la peau des cochons d'Inde.
Peut entraîner une légère irritation des yeux.

Clopyralide (acide)

Données de toxicité

DL ₅₀ voie orale, rat mâle	: 3 738 mg/kg
DL ₅₀ voie orale, rat femelle	: 2 675 mg/kg
DL ₅₀ voie dermale, lapin	: > 2 000 mg/kg

CL₅₀ (4 h), rat : > 0,38 mg/l

Grave irritation des yeux ; n'irrite pas la peau.

Non cancérigène, non mutagène, non tératogène ; n'a aucun effet toxicologique significatif sur les capacités reproductives.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Vivendi® 100

Aucune information disponible.

Clopyralide (acide)

Données d'écotoxicité

Oiseaux DL₅₀ voie orale, canard colvert : 1 465 mg/kg
DL₅₀ voie orale, colin de Virginie : > 2 000 mg/kg
CL₅₀ (5 j) canard colvert : > 4 640 mg/kg
CL₅₀ (5 j) colin de Virginie : > 4 640 mg/kg

Poissons CL₅₀ (96 h) truite arc-en-ciel : 103,5 mg/l
CL₅₀ (96 h) crapet arlequin : 125,4 mg/l

Abeilles Non toxique pour les abeilles
DL₅₀ (48 h) voie orale et contact : > 11 µg/abeille

Vers CL₅₀ (14 j) : > 1 000 mg/kg de sol

Autres CE₅₀ (48 h) Daphnie : 225 mg/l
CE₅₀ (96 h) algues : 6,9 mg/l (numération cellulaire)
CE₅₀ (96 h) algues : 7,3 mg/l (volume cellulaire)
(*Selenastrum capricornutum*)
CE₅₀ (14 j) *Lemna gibba* : 89 mg/l

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les caniveaux avec la substance chimique ou les conteneurs usagés. Nettoyer soigneusement ces derniers. Le conteneur et l'eau de rinçage doivent être éliminés conformément aux règles de sécurité et à l'ensemble des réglementations en vigueur.

Ne pas réutiliser le conteneur à quelque fin que ce soit.

Elimination des conteneurs : l'emballage doit être éliminé dans un centre de traitement spécialisé dans les déchets chimiques.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : -

Désignation officielle de transport : -

Transport terrestre (RID/ADR)

Classe : -

Etiquette : -

Transport maritime (IMDG)

Classe : -

Groupe d'emballage : -

Polluant marin : -

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification de l'approvisionnement : -

Symbole de danger : -

Phrases R : -

Phrases S

2 : Conserver hors de portée des enfants.

13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

16 AUTRES INFORMATIONS

AgriChem N.V.
Version: 1.0

Date de publication: 01-03-2007
Remplace l'édition du: 13-07-2005

Les informations contenues dans la présente fiche constituent les données les plus exactes et les plus précises dont nous disposons à ce jour. Néanmoins, nous ne saurions garantir la validité de l'ensemble des instructions, recommandations et suggestions fournies. Les conditions d'utilisation échappant à leur contrôle, AgriChem N.V. et ses filiales rejettent toute responsabilité relativement à toute perte ou tout dommage résultant de l'utilisation de ces informations. Par ailleurs, AgriChem N.V. et ses filiales ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'infraction de tout brevet dans le cadre de l'utilisation de tout produit conformément auxdites instructions, recommandations et suggestions.